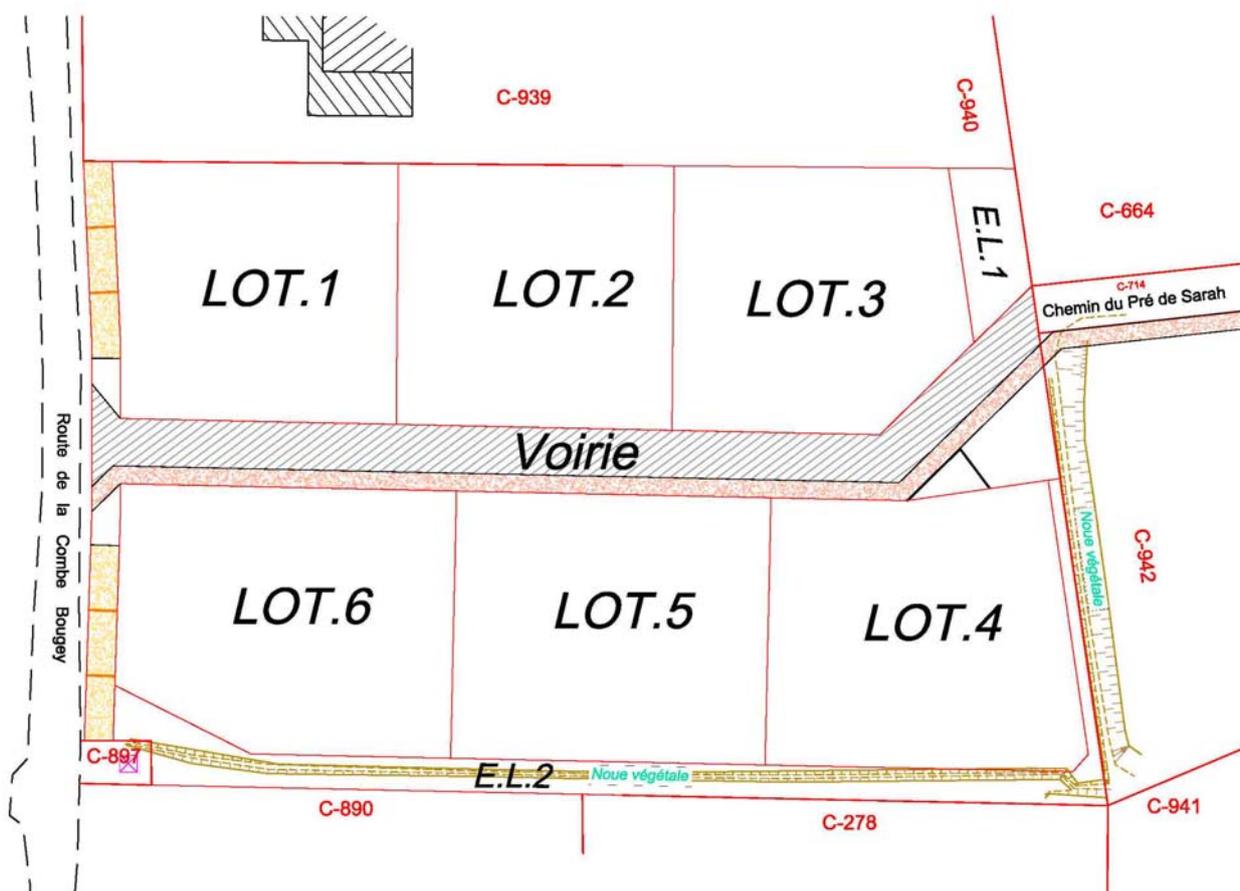


LOTISSEMENT

« Le Hameau des Prés »

PROGRAMME DES TRAVAUX



MAITRE D'OUVRAGE :

**FONCIPROM**155 Chemin du Gorgeat
38140 RENAGE

GEOMETRE :

**Géomètre Expert**Le Centralis
6 bis, Avenue de Romans
38160 SAINT MARCELLIN
Tel : 04 76 38 02 17

LOTISSEMENT

« Le Hameau des Prés »

PROGRAMME DES TRAVAUX

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurants aux divers plans de VRD (schémas de principes) pour assurer la viabilité du lotissement, après l'obtention de l'arrêté municipal autorisant ce lotissement. Avant travaux, une concertation avec les services concessionnaires permettra de prendre en compte leurs prescriptions quant aux types de regards, compteurs ou canalisations à mettre en oeuvre.

Il est précisé expressément que le présent programme des travaux et les plans qui lui sont annexés ne constituent pas des plans d'exécutions, et que la mission confiée au Bureau d'étude pour la constitution du présent dossier d'arrêté de lotir n'est pas une mission de Maîtrise d'Oeuvre. Des précisions éventuellement exagérées relatives aux travaux ont pu être fournies pour satisfaire à la demande d'administrations, mais ne sauraient faire illusion sur la nature des études réellement engagées.

I) VOIRIE ET TERRASSEMENTS

L'aménagement aura comme voirie de desserte, une voie traversante avec un accès principal sur la Route de la Combe Bougey et un secondaire sur le Chemin du Pré de Sarah. Cette voirie sera composée :

- D'une voie de circulation de 4.00m de large.
- D'un cheminement piéton d'une largeur de 1.5m

La voirie sera traitée de la façon suivante : décapage, fondation tout venant compacté sur 0,50m, couche de base en gravier concassé 0/25 compacté sur 0,10m, finition en enrobé dense dosé à 150kg/m².

Le cheminement piéton sera traité de la façon suivante : décapage, fondation tout venant compacté sur 0,50m, couche de base en gravier concassé 0/25 compacté sur 0,10m, finition soit en enrobé dense dosé à 150kg/m² de couleur ou peint en surface, soit en stabilisé.

Une bordure basse ou tout autre dispositif permettra de délimiter la voirie du lotissement, des accès des lots.

Une bordure haute et/ou un rang d'agglomération ou tout autre dispositif délimitera la voie de circulation et les lots.

Un emplacement disposé le long de la Route de la Combe Bougey sera dédié pour le stationnement et sera traité en stabilisé.

II) EAUX USEES

Un nouveau réseau gravitaire sera posé sous la voirie du lotissement jusqu'au poste de relevage installé sous la voirie, au Nord-Est du lot 4, avec refoulement dans le collecteur situé sur la Route de la Combe Bougey

Chaque lot disposera d'un regard de branchement type PVC ø315, tampon fonte hydraulique C250, posé à l'intérieur du lot et raccordé au futur collecteur du lotissement.

III) EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales de la voirie et des lots seront traitées conformément à l'étude hydrogéologique du 21/04/2022, réalisée par le cabinet AEE, et rejetées vers les noues végétales le long des lots 4, 5 et 6.

IV) EAU POTABLE

A partir de la conduite existante située sous la Route de la Combe Bougey, une nouvelle canalisation en fonte ø60 sera posée sous la voirie du lotissement afin d'alimenter chaque lot.

Les regards compteurs positionnés en limite de lot seront conformes aux prescriptions de la Régie des Eaux.

Les acquéreurs feront leur affaire des prises de contrats (pose de compteur) auprès du concessionnaire.

V) ELECTRICITE

Un coffret électrique sera installé en limite de chaque lot, raccordé en souterrain au réseau.

Les modalités de desserte des lots seront définies après une étude de détail qui sera effectuée avec les services d'ENEDIS.

VI) TELEPHONIE

Depuis le réseau existant le long de la Route de la Combe Bougey, une liaison souterraine sera créée et un réseau souterrain de fourreaux PVC rigide type H4 sera installé jusqu'à l'intérieur du lotissement, sous la voirie, permettant de satisfaire aux demandes de branchement des futurs acquéreurs.

Un regard de branchement de type LOT sera installé à l'intérieur de chaque lot. Les réseaux indiqués au plan VRD Schéma de principe pourront être modifiés selon une étude de détail qui sera effectuée avec les services de France Télécom.

VII) ESPACES COMMUNS

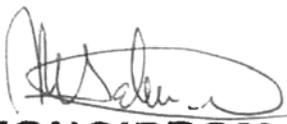
BOITE AUX LETTRES

Un bloc boîte aux lettres sera disposé à l'entrée Ouest du lotissement ou des boîtes aux lettres individuelles pourront être placées suivant validation des services postaux.

Fait le 20 décembre 2021

Complété le 21 avril 2022

Le Lotisseur :


FONCIPROM
155, Chemin du Gorgeat
38140 RENAGE
Tél. 04 76 06 68 84
Siret 790 866 297 00019